

**La Municipalité du Chenit  
à son Conseil Communal**

**PREAVIS N° 5/ 2015**

---

**Objet : Temple du Sentier, révision complète de l'orgue et divers travaux à l'étage.**

---

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

**Introduction**

Construit en 1903, remplacé en 1991 l'orgue du temple du Sentier a besoin d'une révision complète et minutieuse.

Certaines parties de ce patrimoine communal doivent même être réparées voire remplacées, tant elles sont usées.

M. Daniel Meylan, organiste, nous a décrit tous les soucis qu'il rencontre et nous guide tout au long de ce processus de remise en état.

A l'époque de son remplacement, l'instrument était géré par l'Association des Amis de l'Orgue du Sentier, à qui la commune a accordé un cautionnement de Fr. 150'000.-- pour le nouvel orgue qui était devisé à Fr. 440'000.--.

Lors des travaux, une partie de la structure de base originale a été conservée et l'instrument a été qualifié de *belle réussite* par un expert lors de sa mise en service de 1991.

Depuis l'association est en sommeil, le facteur d'orgue n'exerce plus et aucune maintenance n'a été assurée.

**Descriptif des travaux**

Afin d'assurer ces travaux d'importance, une étude complète ainsi que son chiffrage ont été réalisés par la manufacture d'orgues Füglistner.

Cette entreprise assure la maintenance de nombreux orgues dans la région, de plus ils acceptent de reprendre sans autre un instrument qu'ils n'ont pas créé.

Les interventions suivantes sont prévues :

- Dépose de tous les tuyaux de façade et restauration de l'ensemble ;
- Démontage complet et désoxydation de tous les jeux d'anches
- Restauration des tuyaux métalliques et en bois ;
- Nettoyage, dépoussiérage et réglage complet ;
- Révision, réparation réglage de la soufflerie et de son moteur ;
- Harmonisation et remontage du tout.

Füglister nous assure une garantie de 5 ans sur les travaux à condition que la maintenance leur soit confiée pendant cette durée, ce qui est logique et nécessaire. Nous en profiterons pour établir un contrat d'entretien en bonne et due forme.

Nous allons échanger les humidificateurs qui sont en bout de vie et qui assurent un taux d'humidité indispensable à l'orgue pendant les périodes de chauffage.

Les autres travaux prévus sont:

- la sécurisation de l'accès à la partie haute de l'orgue par la pose d'un escalier escamotable et de barrières de protection ;
- le rehaussement de la balustrade de la galerie afin de prévenir le risque de chute ;
- le remplacement des bancs de la galerie par des chaises ;
- la suppression des podiums en extrémité de galerie, remise en état du sol afin d'accueillir les chaises ;
- l'échange des treuils qui soutiennent les deux lustres.

### **Durée des travaux**

Estimés à environ trois mois, les travaux seront planifiés en accord avec tous les utilisateurs des lieux.

Pendant cette période il sera possible de transférer les cérémonies ayant besoin d'un orgue au Temple du Brassus dont l'instrument a été révisé dernièrement.

### **Quelques photos**

Majesté de l'instrument



Accès à la partie supérieure de l'orgue



Sécurité de la partie supérieure non garantie (aucun garde-corps)



Etat des bancs



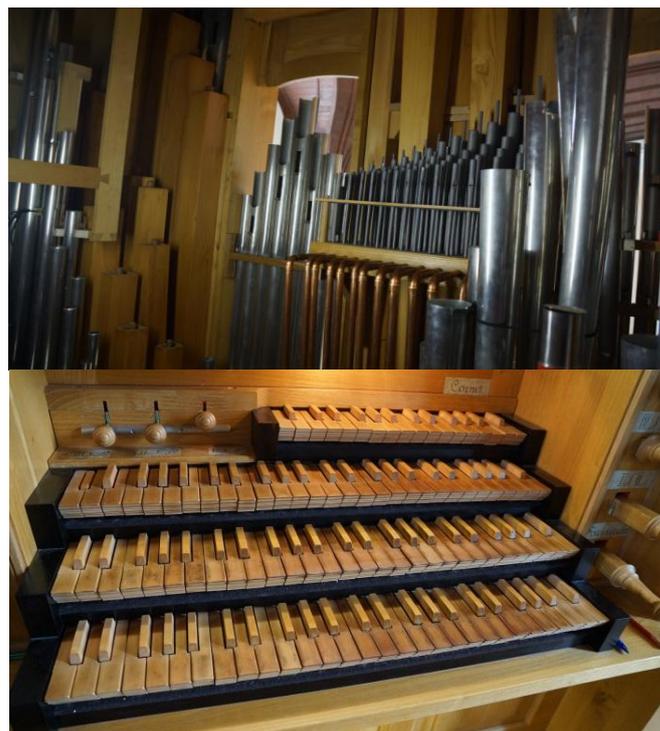
Hauteur de la balustrade insuffisante



## Moteur de la soufflerie



## L'instrument



## Coûts et financement

Révision de l'orgue	Fr.	58'500.00
Balustrade	Fr.	13'000.00
Menuiserie et boiserie	Fr.	10'000.00
Humidificateurs	Fr.	16'500.00
Mobilier 70 chaises	Fr.	28'000.00
Nettoyages	Fr.	1'000.00
Protection de l'instrument pendant les travaux	Fr.	2'000.00
Electricité	Fr.	3'000.00
Divers et imprévus	Fr.	<u>8'000.00</u>
<b>Total TTC</b>	<b>Fr.</b>	<b>140'000.00</b>

## Maintenance et entretien

Comme indiqué dans l'introduction nous veillerons à mettre en place un plan de maintenance afin de ne pas laisser l'instrument se dégrader avec le temps. Le montant annuel pour l'orgue est de Fr. 900.--.

Les humidificateurs sont déjà entretenus pour Fr. 800.-- par année. Au total Fr. 1'700.-- annuel sont à prendre en considération dans les budgets futurs.

## Financement

Pour financer cet investissement, la Municipalité propose de prélever la somme de Fr. 100'000.-- sur le fonds *Rénovation des bâtiments, compte no 9281.39*, et le solde sur les liquidités courantes. L'amortissement se fera en 5 ans maximum.

